

Décision Président de la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane

FONCIER ET URBANISME

DÉLÉGATION DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN A LA COMMUNE DE VERMELLES POUR L'ACQUISITION D'UN TERRAIN SIS LIEU-DIT "LE VILLAGE CENTRE", CADASTRE AM N°353

Vu le Plan Local d'Urbanisme Intercommunautaire (PLUi) du SIVOM de l'Artois approuvé le 29 juin 2006 et dont la dernière modification a été approuvée le 25 juin 2024,

Vu la délibération n° 2022/CC135 du 18 octobre 2022 par laquelle le Conseil communautaire a modifié le périmètre d'application du droit de préemption urbain pour les zones U et AU du PLUi du SIVOM de l'Artois,

Considérant que la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay dispose de la compétence PLU depuis le 1er janvier 2017, et est de ce fait compétente en matière de Droit de préemption urbain (DPU),

Considérant la Déclaration d'Intention d'Aliéner (D.I.A.), déposée en mairie de Vermelles le 17 Juillet 2024 par Maître Philippe LHOMME, notaire à Béthune (62400), informant de la cession d'un terrain sis lieu-dit « Le Village Centre » repris au cadastre, section AM n° 353,

Considérant la demande de la commune de Vermelles que lui soit délégué l'exercice du droit de préemption pour ce bien, voisin de propriétés communales, en vue de l'extension future de certains équipements publics tels que l'école maternelle Jeanette Prin, qui deviendra nécessaire avec le développement de la ZAC à vocation d'habitat, dite de la Liberté,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 8 juillet, 29 septembre et 17 novembre 2020, 2 février, 16 mars, 13 avril, 25 mai, 19 octobre, 7 décembre 2021 et 31 mai 2022 donnant délégation au Président de Exercer ou déléguer, en application du Code de l'Urbanisme les droits de préemption que la Communauté d'agglomération en soit titulaire ou délégataire, et prendre toutes les décisions subséquentes ainsi que le droit de priorité.

Le Président,

<u>DECIDE</u> de déléguer le Droit de Préemption Urbain à la commune de Vermelles pour l'acquisition du terrain sis lieu-dit « Le Village Centre », repris au cadastre section AM N° 353, objet de la D.I.A. susmentionnée.

PRECISE que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

INFORME que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Béthune, le .2.0. ADVI 2024

Par délégation du Président La Vice-présidente déléguée,

LAVERSIN Corinne

Certifié exécutoire par le Président Compte tenu de la réception en Sous-préfecture le : 2 0 AOUT 2024

Et de la publication le : 2 0 AOUT 2024

Par délégation du Président La Vice-présidente déléguée,

RSIN Corinne

2/2

N° de dossier : IA U62 846 24 UUU4U

Déposé le : 17/07/2024

À VERMELLES

Déclaration d'intention d'aliéner ou demande d'acquisition d'un bien soumis à l'un des droits de préemption prévus par le code de l'urbanisme

		Declaration of	d'intention d'ali	ener un bien	
Droit de pr	éemption				
	Soumis au droit de D.P.U)	e préemption urbain			
A. Propriét	aire(s)				
Personne 1					
Identité :	Madame DUHAI Nadine	UT/KAZMIERCZAK			
Profession:	Retraitée				
				Adresse email :	
Adresse :		322 Avenue de la Gare 3 ESPONDEILHAN	4290	Indicatif si pays étranger :	
Complémen	t d'adresse :	(Code INSEE 34094)		Téléphone :	
Quote-part of d'indivision				Pays :	France
				Division territoriale :	
Personne 2					
Identité :	Madame KAZMI	ERCZAK Linda			
Profession :	En invalidité				
				Adresse email :	
Adresse :		8 résidence Gauguin 6	2660 BEUVRY	Indicatif si pays	
Complémen	it d'adresse :	Appartement n°8 (Code	e INSEE	étranger : Téléphone :	
		62126)		Pays :	France
Quote-part	en cas d'indivisior	1:		Division	
				territoriale :	
B. Situatio	n du bien				
Adresse pré	PANTON STORY STREET, ALIENDANCE				
La cess	on du bien entraî	ne une division parcellaire			
Adresse :			Le village centre 62 VERMELLES	980	
Complément	d'adresse :		(Code INSEE 6284	6)	
Superficie to	tale de l'assiette f	oncière du bien cédé (m²)	: 700		
Situation du	terrain				
Ma dem	ande porte sur le	domaine public			
Références	cadastrales				
Préfixe	Section	Numéro Su	rface (m²)	Observation	Partielle
0	AM	353	700		Non

C. Désignation du bien

Immeuble	
Immeuble : Non bâti	
Bien situé dans un lotissement	
Propriétaire en cas d'immeuble bâti sur terrain d'autrui	
Nom:	
Prénom :	
Adresse:	
Complément d'adresse :	
Nature des droits cédés	
✓ Pleine Propriété Nue-Propriété Usufruit	
Occupation du sol en superficie (m²)	
Terres:	
Prés :	
Vergers :	
Vignes :	
Bois:	
Landes :	
Carrières :	
Eaux cadastrées :	
Jardins:	
Terrains à bâtir :	
Terrains d'agrément : Sol :	
Bâtiment vendu en totalité	
Surface construite au sol (m²):	
Surface utile ou habitable (m²) :	
Nombre de niveaux :	
Nombre d'appartements :	
Nombre d'autres locaux :	
Observations:	
Vente de volumes	
	News
Numero Surface (m²)	Nature
Observations:	
Bâtiment en copropriété	
Numéro du lot Bâtiment Étage Surface utile (m²)	Quote-part des parties communes Nature
N° d'inscription au registre des copropriétés :	
Le bâtiment est achevé depuis :	
Le règlement de copropriété a été publié aux hypothèques dep	

En cas d'indivision, quote-part du bien vendu :				
Droits sociaux				
Désignation de la société :				
Nombre de parts cédées :				
Désignation des droits :				
Nombre total de parts :				
Nature :				
Numéro des parts :				
La cession conduit l'acquér	reur à détenir la majorité des parts de la société			
D. Usage et occupation				
Usage	Occupation			
Habitation				
Précision :				
Professionnel	Par le(s) propriétaire(s)			
Précision :	Précision :			
Mixte	Par un(des) locataire(s)			
Précision :	Précision :			
Commercial	✓ Sans occupant			
Précision :	Précision :			
Agricole	Autre			
Précision :	Précision :			
✓ Autre				
Précision : Une parcelle de terrain sans usage particulier	Э			
Une installation soumise à autorisation ou à enreç	gistrement, au titre du code de l'environnement a été exploitée sur le terrain			
E. Droits réels ou personnels				
Grevant les biens : Oui				
Préciser la nature :				
Voir annexe "NOTES SERVITUDES" jointe aux présentesPrécision étant ici faite que la parcelle objet des présentes n'est pas enclav ée pour l'acquéreur, celui-ci étant déjà propriétaire des parcelles voisions cadastrées AM 58, 59 et 354 bénéficiant ainsi d'un accès di rect sur ladite parcelle.				
Indiquer si rente viagère antérieure : Non				
F. Modalités de la cession				
Modalité de cession : Vente amiable				
Vente amiable				
Prix de vente ou évaluation hors commission (euros) : 15 000,00 €				
Si TVA en sus du prix, préciser le montant (en chiffres) :				
Evaluation hors commission (en chiffres) :				
Dont éventuellement inclus :				
Mobilier (euros) :				
Autres (euros) :				
Adresse précise du bien :				

Description :	
lodalités de paiement	
Modalités de paiement :	Comptant à la signature de l'acte authentique
Commission :	Aucune
Précision :	
Montant commission acquéreur (euros) :	
TTC/HT:	
Montant commission vendeur (euros) :	
TTC/HT:	
Désignation de la contrepartie de l'aliénation :	
Evaluation de la contrepartie :	
Paiement : Montant annuel (euros) :	
Montant annuel (euros) :	
Bénéficiaire(s) de la rente :	
bellelicialie(s) de la fette .	
Précision :	
Evaluation de l'usage ou de l'usufruit :	
Précision :	
Désignation des biens reçus en échange :	
Montant de la soulte le cas échéant (euros) :	
Bénéficiaire de la soulte :	
Propriétaires contre-échangistes :	
Bénéficiaire :	
Estimation du bien apporté (euros) :	
Estimation du terrain (euros) :	
Estimation des locaux à remettre (dation) (euros) :	
Estimation de l'immeuble objet de la location-accession (euros) :	

Ohiat de la location-accession :

Adjudication			
Volontaire		Ou rendue obligatoire par ur	ne disposition législative ou
	vision ne résultant pas d'une donation-	└── réglementaire	
Date de l'adjudication :			
Lieu de l'adjudication :			
Montant de la mise à prix			
Estimation du bien (euros)			
C Les coussignés	déclarant		
G. Les soussignés			
_	nommé(s) à la rubrique A		
	acquéreur disposé à acquérir les biens		
	aire du droit de préemption d'acquérir l		aux prix et conditions indiques
Indications complemental	res concernant l'opération envisagée p	ar l'acquereur :	
	océder à la vente par voie d'adjudicatio priétaire(s) nommé(s) en A	on comme indiqué à la rubrique F	des biens désignés à la rubrique C
Liste du (ou des) acquér			
Identité : Monsieur FF	RAMERY Gérard		
Profession : Entrepreneu			
Profession	<u> </u>		
		Adresse email :	
A -l	13 rue Jean Jaurès 62980	Indicatif si pays étranger :	
Adresse :	VERMELLES	Téléphone :	
Complément d'adresse :	(Code INSEE 62846)	Pays :	France
		Division territoriale :	
		territoriale.	
H. Le signataire n'e	st pas le propriétaire		
Liste du (ou des) signat	raire(s)		
Identité : [Dénomination et DELABRE	SCP LHOMME HOUYEZ LEBRAY et	DELABRE - [Raison sociale] SCF	' LHOMME HOUYEZ LEBRAY
Qualité : Notaire			
Numéro professionnel (S	SIRET): 78393728700036	Adresse email :	jderoite@bethune-notaires.fr
Type de société :	SCP	Indicatif si pays étranger :	
Représentant :	Maître LHOMME Philippe	Téléphone :	0321631300
Adresse :	Place Saint Vaast 62400 BET		France
Complément d'adresse :	(Code INSEE 62119) BP 137	Division	
		territoriale :	
✓ recommandée élect	ir à l'adresse électronique communique ronique ou par un autre procédé électro accusé de réception.		

I. Observations

Observations:

Pièces obligatoires complémentaires à joindre selon la nature ou la situation du projet

Code	Description	Fichiers
IA01	Le dossier de diagnostic technique mentionné à l'article L. 271-4 du code de la construction et de l'habitation	Plan cadastre VERMELLES.pdf NOTES SERVITUDES.pdf

NOTES SERVITUDES

SERVITUDES

L'ACQUEREUR profitera ou supportera les servitudes ou les droits de jouissance spéciale, s'il en existe.

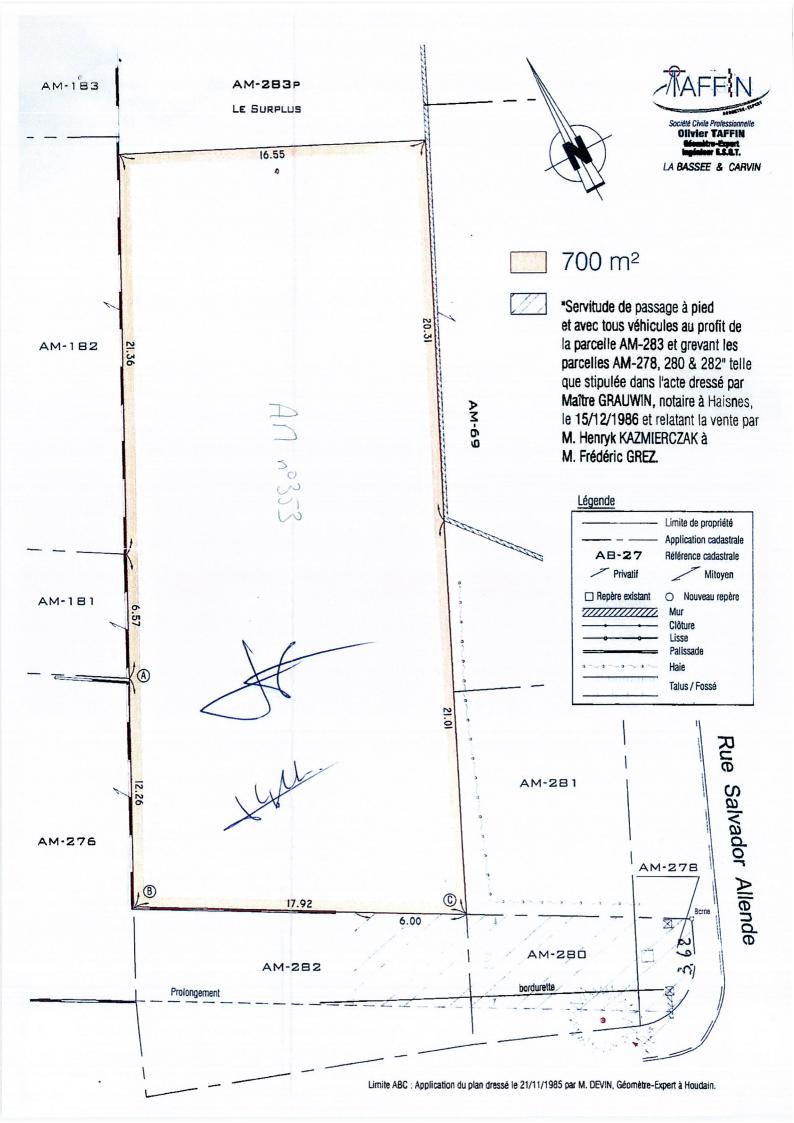
Le VENDEUR déclare :

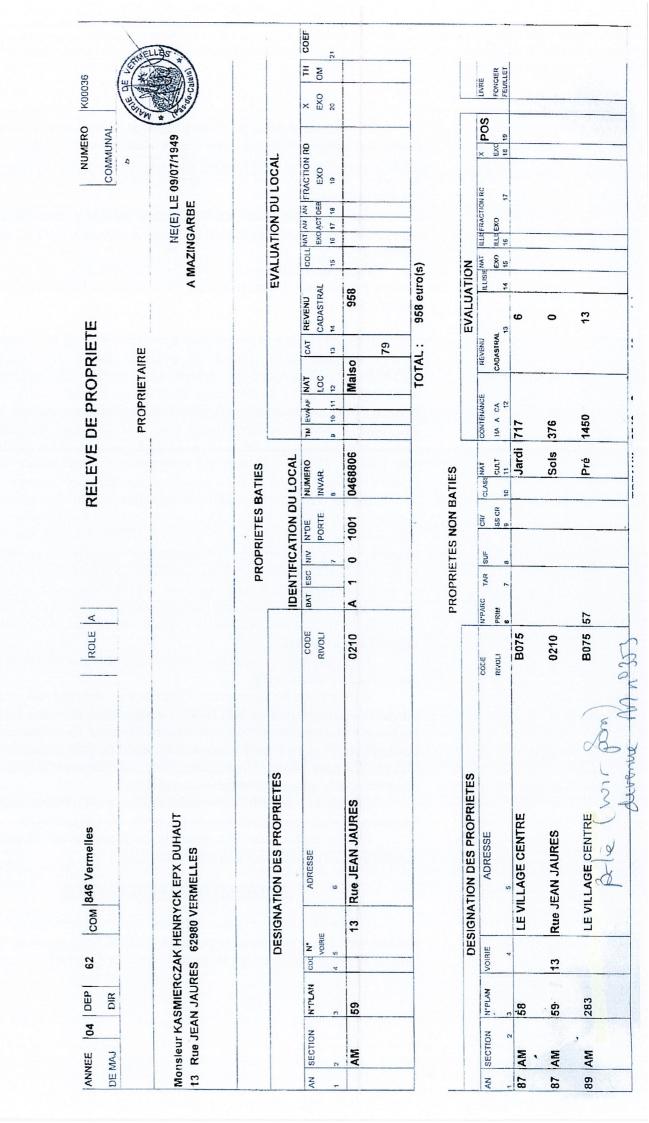
- ne pas avoir créé ou laissé créer de servitude ou de droit de jouissance spéciale qui ne seraient pas relatés aux présentes,
- qu'à sa connaissance, il n'existe pas d'autres servitudes ou droits de jouissance spéciale que celles ou ceux résultant, le cas échéant, de l'acte, de la situation naturelle et environnementale des lieux et de l'urbanisme.

Rappel de servitude :

Le **VENDEUR** précise qu'aux termes d'un acte reçu par Me Charles-André GRAUWIN, notaire à HAISNE, le 3 octobre 2006, contenant ATTESTATION IMMOBILIERE après le décès de Monsieur Henryk KAZMIERCZAK, il a été rappelé la clause stipulée sous le titre « SERVITUDE DE PASSAGE » dans un acte reçu par Me PARIENTE notaire à BETHUNE le 15 décembre 1986. Cette clause apparaît dans une note ci-annexée.

Un plan établi par le cabinet de géomètre TAFFIN le 21 novembre 1985 est demeuré ci-annexé également. La servitude de passage à pied et avec tous véhicules, au profit de la parcelle cadastrée section AM n°353 (ex AM n°283). L'emprise de cette servitude est marquée par un liseré gris sur le plan.





2 – Et partage entre les donataires, sous la médiation de la donatrice de divers immeubles dépendant tant de la communauté ayant existé entre la donatrice et Monsieur Ignace KAZMIERCZAK, son époux décédé à LILLE, le 10 mars 1972 que de la succession particulière de Monsieur Ignace KAZMIERCZAK.

Une expédition dudit acte de donation-partage a été publiée au premier bureau des hypothèques de BETHUNE, le 24 septembre 1980, volume 1790, numéro 27.

Les diverses charges et conditions imposées audit acte sont aujourd'hui éteintes par suite du décès de la donatrice survenu à BULLY LES MINES, le 04 septembre 1985.

Il est ici rappelé qu'aux termes d'un acte reçu par le Notaire soussigné, le 15 décembre 1986, publié au premier bureau des hypothèques de BETHUNE, le 23 janvier 1987, volume 3371, numéro 22, contenant vente par le de cujus au profit de Monsieur et Madame Frédéric GREZ-CHARLET, d'une parcelle de terrain sise à VERMELLES, cadastrée section AM, numéro 282, pour 1 are 55 centiares (issue avec celle ci-dessus désignée cadastrée section AM numéro 283 de la division de la parcelle alors cadastrée section AM numéro 57 pour 16 ares 05 centiares), il a été stipulé sous le titre « SERVITUDE DE PASSAGE » ce qui suit textuellement rapporté :

« Il est créé sur l'immeuble présentement vendu ainsi que sur le terrain cadastré section AM numéro 278 pour 15 centiares et 280 pour 58 centiares, précédemment acquis de la Commune de VERMELLES par Monsieur et Madame GREZ-CHARLET, sus-nommés, aux termes d'un acte reçu par Maître Rolland PARIENTE, Notaire à BETHUNE, le 07 octobre 1986, publié au premier bureau des hypothèques de BETHUNE, le 18 novembre 1986, volume 3329, numéro 6, une servitude de passage à pied et avec tous véhicules au profit du surplus de la propriété réservée par Monsieur KAZMIERCZAK, vendeur aux présentes.

Ainsi que cette servitude se trouve délimitée par un liseré gris au plan dont il a été ci-dessus parlé.

A l'intention de Monsieur le Conservateur des Hypothèques au premier bureau des hypothèques de BETHUNE, il est précisé que cette servitude grève les parcelles cadastrées section AM numéro 278 pour 15 centiares, 280 pour 58 centiares et 282 pour 1 are 55 centiares au profit de celle cadastrée section AM numéro 283 pour 14 ares 50 centiares. (cette parcelle ayant la même origine de propriété que la parcelle présentement vendue).

L'entretien de cette servitude restera à la charge entièrement de Monsieur et Madame GREZ, acquéreurs ou de leurs ayants-droit.

Elle permet l'accès du fond de la propriété de Monsieur Henryk KAZMIERCZAK à la rue Salvatore Allendé. »

REQUISITION - PUBLICATION

L'" ayant-droit " déclare accepter ladite succession et requiert le Notaire soussigné de dresser la présente attestation de propriété pour la faire publier au premier Bureau des Hypothèques de BETHUNE.

GF

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES Département : Le plan visualisé sur cet extrait est géré PAS DE CALAIS par le centre des impôts foncier suivant : BETHUNE PLAN DE SITUATION Commune: (Pôle de Topographie et de Gestion **VERMELLES** Cadastrale) 85, rue Georges Guynemer 62407 62407 BETHUNE CEDEX tél. 03 21 63 10 10 -fax 03 21 63 10 74 Section : AM ptgc.620.bethune@dgfip.finances.gouv.fr Feuille: 000 AM 01 Échelle d'origine : 1/1000 Cet extrait de plan vous est délivré par : Échelle d'édition : 1/650 Date d'édition : 17/07/2024 (fuseau horaire de Paris) cadastre.gouv.fr Coordonnées en projection : RGF93CC50 ©2022 Direction Générale des Finances **Publiques** 1681810 1681875 56 64 179 183 66 354 240 (6> 241 182 18 353 69 369 276 166 281 **⁄370** 9254180 282 374 280 278 8 367 398

1681875